



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/7501  
20 septembre 1966  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 19 SEPTEMBRE 1966 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE  
ET D'IRLANDE DU NORD

Le 9 avril, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution No 221 par laquelle il habilitait le Royaume-Uni à saisir et à détenir le pétrolier connu sous le nom de Joanna V lors de son départ de Beira, dans le cas où sa cargaison de pétrole aurait été déchargée dans ce port.

Le Joanna V a quitté Beira le 18 août et ne se trouve plus dans la région. Etant donné que le Joanna V n'a pas déchargé de pétrole à Beira, le gouvernement de Sa Majesté n'a pas eu à user de l'autorisation qui lui avait été accordée au paragraphe 5 de la résolution 221.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

(Signé) CARADON

-----